



Septembre 2012

A Exécutif Confédéral
Fédérations et Syndicats
Délégués UNIR et CODERPA
Unions Territoriales (UR et UD)
Service presse CFE-CGC
Autres correspondants Retraite

Paris, le 1^{er} octobre 2012

Chers lecteurs, voici le 28^{ème} numéro de « lu dans la presse ».

Ci-dessous un article qui intéresse plus particulièrement les retraités. Détails et autres articles similaires en page 4 et suivantes.

IMPOSITION DES RETRAITES: REVUE DES MESURES PRECONISEES PAR LA COUR DES COMPTES

latribune.fr- 14 septembre

La Cour des comptes considère que l'objectif de rattrapage des revenus des retraités par rapport aux actifs est atteint. Elle propose donc dans son dernier rapport une hausse de leur imposition

Dans son dernier rapport sur la sécurité sociale, la Cour des comptes préconise de faire davantage participer les retraités à la solidarité nationale. D'après la Cour des comptes, les différentes niches fiscales et sociales qui s'appliquent aux retraités représenteraient **un manque à gagner de 12 milliards d'euros pour l'État et la sécurité sociale**. Or, les revenus des têtes blanches sont désormais légèrement plus élevés que ceux des actifs, et leur patrimoine beaucoup plus. Selon le président de la Cour Didier Migaud, "les retraités sont dans une situation financière plus favorable que les actifs, notamment les jeunes". Et l'objectif de ces avantages, qui était de réduire l'écart avec les actifs "est atteint." Revue des mesures préconisées par la Cour des comptes :

- Supprimer progressivement **l'abattement de 10 %**
- Supprimer progressivement **l'exonération des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants**
- **Aligner le taux de CSG appliqué aux pensions de retraite sur celui des actifs**

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Pierre Castéran

Chargé de la rédaction de la revue

Marc Bader

Président de l'UNIR

UNIR- Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités

Maison de la CFE/CGC

59 rue du Rocher

75008 Paris

Tel : 01 55 30 13 27 Fax : 01 55 30 13 26

Mail : unir@cfecgc.fr –Accès direct à notre site : <http://www.cfecgc.org/syndic/unir/>

Retraites.....	4
La retraite moyenne des médecins : 2 639 euros	4
Deux millions de salariés pris au piège des retraites chapeaux	4
Agirc-arrco : le statut de cadre en question.....	4
Imposition des retraités: revue des mesures préconisées par la Cour des comptes.....	5
Pas d'augmentation de la CSG dans le PLFSS 2013, assure Touraine.....	6
Retraités : la Cour des Comptes cible le péril vieux.....	6
La retraite progressive peine à décoller	6
Santé – Maladie – Dépendance	6
Les retraités actifs et non-fumeurs vivent six ans de plus	6
Aquitaine: gardes de "nuit profonde" de médecins libéraux en partie supprimées.....	7
Pas de recours au privé prévu pour la dépendance.....	7
75 % des médicaments inutiles ou dangereux	7
La CSG pour financer la dépendance ?	7
De la TVA sur les actes de chirurgie esthétique de confort.....	8
Hollande reconduit le plan Alzheimer	8
Santé. Trop de somnifères !.....	8
Grippe : 10 millions de personnes à risque invitées à se faire vacciner gratuitement	8
Les retraités paieront la contribution sociale d'autonomie	8
Securité Sociale - Mutuelles – Assurances.....	9
Naissance de la plus grosse mutuelle de France	9
Les dépassements d'honoraires sur le gril	9
Honoraires: la "Sécu" interdit les comparatifs.....	9
Trou de la Sécu : la Cour des comptes fait porter le chapeau à la santé.....	10
Sécu : peut et doit mieux faire	10
Fin du libre choix pour les frontaliers ?	10
Europe – Etranger.....	11
Les sans-papiers privés de sécurité sociale en Espagne	11
La classe moyenne chinoise : portrait-robot.....	11
La Suède va baisser les impôts des retraités.....	12
Tous les Allemands ne profitent pas de la réussite économique de la même façon	12
Divers	13
A Nice, ce sont les retraités qui font le trafic	13

Emplois à domicile : La fin du forfait de cotisation à l'étude	13
Les retraités « extrêmement aisés » seront surtaxés comme les actifs aisés.....	13
La TVA sociale revient par la petite porte.....	14
<i>Loisirs et cadre de vie</i>	14
Le complément de retraite de papy pétard part en fumée.....	14
Lancement d'un réseau de petits hôtels de charme indépendants en Asie	14
<i>Tableau de bord</i>	14
Retraite	14
Indice des prix.....	15
Indice de référence des loyers (IRL)	15
Emploi : Salaire minimum (depuis le 1 ^{er} juillet 2012)	15
Epargne règlementée	15
Prêts.....	16



LA RETRAITE MOYENNE DES MEDECINS : 2 639 EUROS

lequotidiendumedecin.fr – 5 septembre

La dernière livraison statistique de la Caisse autonome de retraite des médecins de France (CARMF) établit à 2 639 euros le montant mensuel de la retraite perçue en moyenne au deuxième trimestre 2012 par les 45 943 médecins qu'elle couvre.

Les pensions, constate la CARMF, sont en hausse de « 1,9 % par rapport au 1er trimestre ».

Dans le détail, la retraite moyenne du régime complémentaire (1 103 euros par mois) continue de représenter la plus grosse part (42 %) des pensions. Le régime ASV s'élève en moyenne à 1 015 euros mensuels (38 %), suivi du régime de base (521 euros, soit 20 % de la retraite moyenne versée).

Quant aux pensions de réversion versées par la Caisse aux 18 394 conjoints survivants retraités, elles se sont élevées au deuxième trimestre à 1 165 euros mensuels en moyenne.

La CARMF constate que « *comme pour les médecins, c'est le régime complémentaire qui en compose la plus grosse partie* [54 % pour une allocation mensuelle moyenne de 628 euros] », puis l'ASV (378 euros, 32 % de la pension) et le régime de base (159 euros, 14 %).

DEUX MILLIONS DE SALARIES PRIS AU PIEGE DES RETRAITES CHAPEAUX

[Le parisien](#) - 13 septembre

Instauré en 2009, ce dispositif censé viser les retraites complémentaires de grands patrons frapperait surtout... les salariés.

François Fillon avait annoncé en avril 2009 une « fiscalité confiscatoire » contre les retraites chapeaux « inacceptables » de dirigeants de grands groupes. Qui devait être touché par la mesure fiscale? En juin 2010, Martin Hirsch, alors Haut-commissaire aux solidarités actives, précisait qu'il s'agirait « des cadres dirigeants d'entreprise », précisément « 761 personnes » dont les montants de retraite étaient alors « compris entre 1 M€ et 2,2 M€ ».

Deux ans plus tard, il semble que la cible n'ait pas été atteinte et que la taxe instaurée a fait de gros dégâts collatéraux, touchant 200.000 retraités et, à terme, 2 millions de Français. C'est en tout cas ce qu'assure un livre blanc – que notre journal a pu consulter en avant-première – dévoilé cet après-midi par l'Adrese (Association de défense des retraites supplémentaires d'entreprise), créée en 2010. Selon ce document, qui sera remis bientôt au gouvernement et aux parlementaires, « le législateur s'est trompé de cible ». De plus, ajoute le président de l'association, François Bellanger, « nous voilà imposés doublement sur des revenus du travail, c'est injuste ». Sentiment partagé par Alain Sagnimorte, cadre retraité de l'industrie pétrolière, qui verse 2.200 € de taxe sur les 1.700 € qu'il perçoit chaque mois au titre de la retraite supplémentaire qui doit lui garantir 75 % de son dernier salaire. Sans compter un peu plus de 6.000 € d'impôt sur le revenu.

Le barème pourrait être revu

« Le plus cynique dans l'histoire, insiste François Bellanger, ancien directeur juridique chez BP, c'est que la plupart des grands patrons ont échappé à cette taxe à cause d'une erreur du législateur. » Comment ? Votée en 2010, la taxe ne vise que les retraites dites « à prestation aléatoire » : pour les percevoir, le bénéficiaire doit achever sa carrière dans l'entreprise. « Or, souligne François Bellanger, les grands dirigeants ont presque tous négocié à leur arrivée des retraites chapeaux qui ne sont pas aléatoires car très peu finissent leur carrière dans la même entreprise. » Christian Eckert, le député PS de Longwy (Meurthe-et-Moselle), où il existe une tradition de retraite supplémentaire, admet que cette loi est « une usine à gaz faite un peu vite ». Coauteur du texte créant la taxe, le rapporteur général de la commission des Finances à l'Assemblée se dit surpris par le constat de l'Adrese. « Si de grands patrons sont passés à côté de la taxe, je suis prêt à revoir le dispositif, déclare néanmoins le parlementaire. Et si le barème est trop élevé pour ceux qui touchent de petites retraites supplémentaires, je suis ouvert à la discussion. » Interrogé par notre journal, le ministère du Budget n'a fait aucun commentaire

AGIRC-ARRCO : LE STATUT DE CADRE EN QUESTION

[Protection Sociale Informations](#), N° 847 - 13 septembre

Patronat et syndicats se sont réunis, le 5 septembre, pour poursuivre leurs travaux techniques de mise en cohérence des régimes Agirc et Arrco (PSI n° 778).

Après les classifications en avril, les partenaires sociaux se sont penchés sur un autre marqueur du statut de cadre qui conditionne l'affiliation à l'Agirc : la cotisation obligatoire de 1,5 % en tranche A, prioritairement destinée à financer la couverture décès des cadres (article 7 de la CCN de 1947). Non prévu à l'agenda initial de ces réunions, ce « point d'information » a été rajouté à la demande du Medef. Depuis que cette cotisation a été instaurée, le contexte a changé. L'incidence de la fréquence du risque décès des cadres a chuté à 0,4. De plus, « réserver cette cotisation aux seuls cadres pose question », a souligné Jean-Louis Malys (CFDT). Comme Philippe Pihet (FO), il est favorable à ce que « les entreprises soient incitées à l'étendre à tous les salariés ». Du côté du Medef, on s'interroge aussi sur la pertinence de laisser une garantie prévoyance dans la convention Agirc, alors qu'elle pourrait relever des seules conventions de branche. En fait, pour Sylvie Durand (Ugict-CGT), « cette couverture constitue l'un des derniers obstacles au basculement souhaité par le patronat d'un régime des cadres assis sur les classifications à un autre assis sur les salaires ». « Il est en effet impossible de gérer une mutualisation en prévoyance avec un périmètre de cadres mouvant au gré de l'évolution de leur part de rémunération variable », poursuit-elle.

Pour l'heure, l'affiliation à l'Agirc est conditionnée par référence à des niveaux de classification : les articles 4 (ingénieurs, dirigeants, cadres), 4 bis (Etam de haut niveau assimilés cadres) et 36 (Etam de niveau intermédiaire) de la CCN de 1947. Sur 3,9 millions d'adhérents à l'Agirc, « les 533 000 salariés relevant de l'article 36 tendent à gonfler les effectifs du régime, sans avoir les avantages du statut de cadre », relève Jean-Louis Malys : 57 % gagnent moins que le plafond de la Sécu et 73 % bénéficient de la garantie minimale de points (GMP). Asseoir l'affiliation à l'Agirc sur les niveaux de salaire reviendrait donc « à exclure tous les GMP de l'Agirc », prévient Sylvie Durand. Se poserait alors la question, remarque Philippe Pihet (FO), du versement d'une « contribution de maintien de droits » par les entreprises qui désaffilieraient leurs salariés du régime des cadres.

LE TOUR D'HORIZON S'ACHÈVE

Prévues par l'article 10 de l'accord Agirc-Arrco du 18 mars 2011, ces réunions de travail devraient s'achever le 24 septembre par une séance consacrée aux « droits directs ». Outre les pensions de réversion (PSI n° 826) et l'action sociale, l'harmonisation de la gouvernance des régimes et leur mise en conformité avec l'accord du 17 février (PSI n° 822) ont également été abordées.

IMPOSITION DES RETRAITES: REVUE DES MESURES PRECONISEES PAR LA COUR DES COMPTES

latribune.fr- 14 septembre

La Cour des comptes considère que l'objectif de rattrapage des revenus des retraités par rapport aux actifs est atteint. Elle propose donc dans son dernier rapport une hausse de leur imposition. Revue des mesures proposées et de leurs gains escomptés.

Dans son dernier rapport sur la sécurité sociale, la Cour des comptes préconise de faire davantage participer les retraités à la solidarité nationale. D'après la Cour des comptes, les différentes niches fiscales et sociales qui s'appliquent aux retraités représenteraient **un manque à gagner de 12 milliards d'euros pour l'État et la sécurité sociale**. Or, les revenus des têtes blanches sont désormais légèrement plus élevés que ceux des actifs, et leur patrimoine beaucoup plus. Selon le président de la Cour Didier Migaud, "les retraités sont dans une situation financière plus favorable que les actifs, notamment les jeunes". Et l'objectif de ces avantages, qui était de réduire l'écart avec les actifs "est atteint." Revue des mesures préconisées par la Cour des comptes :

- Supprimer progressivement **l'abattement de 10 %** alors qu'ils n'ont plus de frais professionnels (gain de **2,7 milliards d'euros**).
- Supprimer progressivement **l'exonération des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants** (gain de **800 millions d'euros**).
- **Aligner le taux de CSG appliqué aux pensions de retraite sur celui des actifs**. Ce qui soumettrait les 7,9 millions (49 %) de retraités aujourd'hui assujettis à une CSG de 6,6 % à un taux de 7,5 % (gain de **1,2 milliard d'euros**).
- Les 585.000 particuliers employeurs de 70 ans et plus qui bénéficient d'une **exonération de cotisations patronales**, se la verraient supprimée (gain escompté de **380 millions d'euros**).

Les retraités aux pensions les plus modestes et actuellement soumis à une CSG à 3,8 % ne seraient pas imposés davantage.

En contrepartie, la Cour des comptes demande à ce que le minimum vieillesse, à 777,16 euros actuellement et qui concerne près d'un million de personnes dont 55 % de femmes, soit relevé. En

2011, le minimum vieillesse a coûté 3 milliards d'euros financés par le Fonds de sécurité vieillesse (FSV). Le revenu moyen d'un retraité en France en 2010 était de 1.216 euros par mois selon l'Insee.

PAS D'AUGMENTATION DE LA CSG DANS LE PLFSS 2013, ASSURE TOURAINÉ

lequotidiendumedecin.fr – 14 septembre

La ministre des Affaires sociales et de la Santé Marisol Touraine a répété qu'aucune augmentation de la contribution sociale généralisée ne figurerait dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2013. Elle a en revanche annoncé sur Europe 1 « une réforme de fond », qui n'exclurait pas de revoir l'assiette de la CSG appliquée aux retraités, comme le préconise la Cour des comptes. « D'ici la fin du mois, le Haut conseil pour le financement de la protection sociale va se réunir, va faire des propositions. C'est dans ce cadre-là que nous verrons si nous devons revoir ces règles », a-t-elle déclaré.

« Les retraités ne sont pas intouchables. Nous devons revoir la fiscalité dans son ensemble, c'est dans ce cadre-là qu'on peut envisager une remise à plat de la contribution de chacun » a poursuivi Marisol Touraine.

« L'essentiel de la réduction des déficits reste à faire », a-t-elle reconnu, accusant « le [précédent] gouvernement d'avoir beaucoup parlé et peu agi ».

RETRAITES : LA COUR DES COMPTES CIBLE LE PERIL VIEUX

Boursier.com - 14 septembre



Les retraités pourraient être bientôt sollicités pour participer à l'effort de désendettement de la France... C'est en tout cas ce que souhaite la Cour des Comptes, qui préconise dans son rapport annuel sur la Sécurité sociale, de raboter les niches fiscales dont bénéficient les pensions de retraite... En effet, les avantages sociaux et fiscaux dont bénéficient les retraités s'élèvent à non moins de 12 Milliards d'Euros par an, une manne dans laquelle il est tentant de puiser par ces temps de crise : "Les retraités sont dans une situation financière plus favorable que les actifs, notamment les jeunes", a ainsi estimé Didier Migaud, le premier président de la Cour, pour justifier la réduction de ces niches fiscales et sociales

LA RETRAITE PROGRESSIVE PEINE A DECOLLER

Capital.fr – 18 septembre

Ce dispositif, qui permet aux salariés de percevoir une partie de leurs pensions de retraite tout en continuant à travailler à temps partiel, reste très peu utilisé.

La retraite progressive ne connaît pas le succès. Selon les derniers chiffres que vient de publier la CNAV, 935 assurés du régime général ont opté en 2011 pour le dispositif de la retraite progressive qui leur permet de percevoir une partie de leurs retraites de base et complémentaire(s), tout en continuant à exercer une activité salariée à temps partiel.

En tout et pour tout, depuis juillet 2006 date à laquelle les conditions d'accès à la retraite progressive ont été assouplies, seulement 2.197 personnes ont profité de ce dispositif qui a pourtant tout pour plaire.

Par ailleurs, l'âge moyen des salariés ayant opté pour une retraite progressive est de 61,3 ans. En théorie, il est pourtant possible d'en bénéficier dès l'âge minimum de la retraite (60 ans pour les assurés nés au cours du 1er premier semestre 1951 ; 60 ans et 4 mois pour ceux nés au cours du deuxième semestre). Il suffit de justifier d'une durée d'assurance minimum de 150 trimestres

SANTE – MALADIE – DEPENDANCE

LES RETRAITES ACTIFS ET NON-FUMEURS VIVENT SIX ANS DE PLUS

Le Figaro – 31 aout

Une étude menée en Suède montre que les personnes de plus de 75 ans qui ont une vie saine et active vivent considérablement plus longtemps que les autres.

Difficile d'ignorer aujourd'hui que le tabac, l'excès d'alcool, une alimentation déséquilibrée et un manque d'exercice sont des facteurs qui augmentent les risques de décès prématurés. Mais ce n'est pas tout, et des chercheurs suédois viennent de montrer qu'il n'est jamais trop tard pour commencer à prendre de bonnes habitudes. Au-delà de 75 ans, un mode de vie équilibré peut ajouter jusqu'à 5 années d'existence pour une femme, et 6 années pour un homme.

L'étude suédoise, publiée en ligne dans le *British Medical Journal*, a été menée par des chercheurs du Karolinska Institut et sur un panel de 1810 habitants de Stockholm âgés de plus de 75 ans, avec un suivi sur une période de 18 ans, de 1987 à 2005. Vu l'âge élevé des sujets au départ de l'étude, 92 % des participants sont décédés avant la fin du terme. Mais plus de la moitié d'entre eux ont vécu plus de 90 ans.

Impact positif d'une vie sociale active

Les personnes encore en vie au terme de l'étude étaient en majorité des femmes, avec un niveau d'éducation élevé, menant un mode de vie sain, ayant un nombre plus important d'amis et de proches et étant plus actifs que les autres.

En moyenne, les fumeurs sont morts un an avant les non-fumeurs. Les chances de survie étaient assez similaires pour les anciens fumeurs et ceux qui n'avaient jamais touché à une cigarette de leur vie, montrant qu'il y avait un vrai bénéfice pour ceux qui ont arrêté le tabac, même tardivement.

Les retraités qui ont conservé une activité physique régulière, que ce soit de la marche, de la natation ou de la gymnastique, vivent en moyenne deux ans de plus que les autres.

Au total, le bénéfice cumulé pour les personnes qui ont le mode de vie le plus sain possible est en moyenne de 5,4 années de vie en plus. Même au-delà de 85 ans, la diminution des facteurs de risques fait gagner 4 ans de longévité. Les auteurs de l'étude concluent que «leurs résultats prouvent qu'encourager des modes de vie sains même à des âges avancés pouvait améliorer l'espérance de vie».

AQUITAINE: GARDES DE "NUIT PROFONDE" DE MEDECINS LIBERAUX EN PARTIE SUPPRIMEES

Le Parisien.fr - 05.septembre

Les gardes de médecins libéraux entre minuit et 8H00, dites de "nuit profonde", ont été supprimées sur 75 % du territoire de la région Aquitaine et remplacées par un aiguillage par le 15, qui devra orienter les patients vers les urgences si nécessaire, a-t-on appris mercredi auprès de l'ARS

PAS DE RECOURS AU PRIVE PREVU POUR LA DEPENDANCE

Challenges – 7 septembre

L'hypothèse de financer en France la prise en charge des personnes âgées dépendantes par un système d'assurances privées est écartée, a déclaré vendredi la ministre déléguée chargée des Personnes âgées, qui a promis un projet de loi sur cette question avant mi-2014.

En déplacement à Toulouse, Michèle Delaunay a également exclu la création d'une cinquième branche de la Sécurité sociale "en l'état actuel" des choses et a mis en avant le recours au dépistage et à la prévention pour différer l'apparition de la dépendance

75 % DES MEDICAMENTS INUTILES OU DANGEREUX

RMC Info – 13 septembre

Selon un livre des professeurs Even et Debré, 75 % des médicaments seraient inutiles, mal tolérés, voire dangereux. Pourtant, ils sont la même proportion à être remboursés par la Sécurité sociale, un gaspillage de 10 à 15 milliards d'euros par an. « Pourquoi les rembourser ? », s'interroge le professeur Debré.

LA CSG POUR FINANCER LA DEPENDANCE ?

lefigaro.fr – 19 septembre

Le budget 2013 ne comportera «aucune disposition» visant spécifiquement les retraités, a promis Jean-Marc Ayrault ce matin sur RTL. Le Premier ministre répondait à une question sur la suppression de l'abattement de 10 % sur les revenus pour «frais professionnels», dont bénéficient aussi les retraités, et sur l'alignement du taux de CSG payé par les retraités sur celui des actifs.

En revanche, Jean-Marc Ayrault a laissé entendre que ces mesures, préconisées par la Cour des comptes, pourraient être prises dans le cadre d'une réforme de la dépendance. «Le jour où nous ferons cette réforme - et nous la ferons- il faudra voir comment on la finance», a déclaré le chef du gouvernement, en appelant à la «solidarité intergénérationnelle».

DE LA TVA SUR LES ACTES DE CHIRURGIE ESTHETIQUE DE CONFORT

News Assurances – 22 septembre

La chirurgie esthétique n'ayant pas de finalité thérapeutique sera bientôt assujettie à la TVA à 19,6 % à compter du 1er octobre, selon une source proche du dossier au ministère du Budget, confirmant ainsi une information du journal Le Parisien.

Parmi les actes qui seront taxés, on dénombre la pose d'implants mammaires, les épilations au laser, la liposuction, le comblement des rides, etc.

En revanche la chirurgie réparatrice, qui est remboursée par l'assurance maladie, ne sera pas taxée

HOLLANDE RECONDUIT LE PLAN ALZHEIMER

Les Echos – 24 septembre

François Hollande a annoncé vendredi « la prolongation du plan Alzheimer », lancé en 2008 par Nicolas Sarkozy. Le plan sera évalué « pour en améliorer l'efficacité » et pourrait être élargi « aux maladies neurodégénératives », a expliqué l'Elysée dans un communiqué. Le plan Alzheimer 2008-2012 lancé par Nicolas Sarkozy prévoyait un effort budgétaire de 1,6 milliard d'euros autour de trois volets : le soin, l'accompagnement et la recherche.

SANTE. TROP DE SOMNIFERES !

Le Télégramme.com - 25 septembre

Un tiers des Français de plus de 65 ans consomment des somnifères. Un taux trois à cinq fois plus élevé que dans les autres pays européens. La Haute autorité de santé (HAS) tire la sonnette d'alarme.

Trop de somnifères pour trop de personnes âgées, trop souvent. Le constat de la Haute autorité de santé est sans appel : les Français de plus de 65 ans abusent des somnifères, au risque d'effets indésirables. D'où la campagne lancée ce mardi. "C'est un enjeu de santé publique", indique le professeur Jean-Luc Harousseau, président du collège de la HAS : selon lui, la moitié des prescriptions sont inutiles car les troubles du sommeil ont d'autres causes (anxiété, dépression, apnée du sommeil, troubles urinaires...).

En outre, les traitements, qui ne devraient pas dépasser trois à quatre semaines, se prolongent en moyenne sept mois dans la population générale et peuvent durer des années chez les plus de 65 ans.

GRIPPE : 10 MILLIONS DE PERSONNES A RISQUE INVITEES A SE FAIRE VACCINER GRATUITEMENT

Le parisien – 28 septembre

Le ministère de la Santé a lancé, ce vendredi 28 septembre, la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière 2012-2013. L'Assurance maladie convie cette année dix millions de Français à bénéficier gratuitement du vaccin, disponible dès aujourd'hui en pharmacie.

LES RETRAITES PAIERONT LA CONTRIBUTION SOCIALE D'AUTONOMIE

Cercle des Epargnants - 29 septembre

La ministre déléguée aux Personnes âgées, Michèle Delaunay, a confirmé que les retraités devront acquitter la contribution sociale d'autonomie avec un taux de 0,15 % partir de 2013.

Cette mesure devrait être intégrée au prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale, qui sera présenté lundi.

Le gouvernement étend ainsi la contribution solidarité autonomie (CSA) aux retraités instituée, en 2004, par le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin pour financer la dépendance. Cette taxe est versée par les entreprises au taux de 0,3 % de leur masse salariale. Les salariés, en «échange», travaillent un jour de plus dans l'année – c'est la fameuse journée de solidarité. Cette taxe rapporte 2,3 milliards d'euros.

Le Premier Ministre a, en revanche, récusé l'idée d'une harmonisation de la CSG ou de la suppression de l'abattement de 10 % à l'impôt sur le revenu.

NAISSANCE DE LA PLUS GROSSE MUTUELLE DE FRANCE

Le Nouvel Observateur – 30 août

Une fusion de cinq mutuelles va donner naissance au 1er janvier 2013 à Harmonie mutuelle, première mutuelle santé de France, couvrant 4,5 millions personnes, ont annoncé jeudi les dirigeants de la nouvelle entité.

Le nouveau groupe mutualiste regroupe les mutuelles Prévadiès, Harmonie mutualité, Mutuelle existence, Santévie, Sphéria Val de France, dont aucune n'avait une dimension nationale.

Toutefois, l'addition de ces sociétés mutualistes à fort ancrage régional et départemental représente 4,5 millions de personnes protégées, soit la plus grande mutuelle santé devant la MGEN (Mutuelle Générale de l'Education Nationale) qui couvre 3,5 millions de personnes.

Au delà d'Harmonie Mutuelle se constituera au fil du temps un groupe qui étendra son influence, selon ses dirigeants.

"La mutuelle que nous créons va être le socle d'un groupe et autour de ce groupe il y aura une union de premier niveau qui va regrouper des mutuelles d'entreprises, interprofessionnelles qui s'adosent au groupe sans pour autant fusionner", a déclaré à l'AFP Guy Herry, président de la nouvelle entité.

LES DEPASSEMENTS D'HONORAIRES SUR LE GRIL

Le figaro – 4 septembre



Faire fondre **les dépassements d'honoraires** pour éviter que les Français ne renoncent à se soigner, faute de moyens : tel est l'objectif recherché par le gouvernement, qui a lancé des négociations pour freiner l'inflation des tarifs de certains médecins dans quelques zones identifiées (Paris, Lyon, Paca, Alsace...). Le premier round de cette question qui empoisonne tous les gouvernements depuis trente ans a lieu mercredi. Autour de la table des discussions ? L'Assurance-maladie (qui représente l'État), les médecins (généralistes et spécialistes), ainsi que les mutuelles. Si tous ont des intérêts divergents, la feuille de route fixée par Marisol Touraine, la ministre de la Santé, est on ne peut plus claire: «Empêcher les dépassements abusifs, limiter et réduire les autres dépassements.»

HONORAIRES: LA "SECU" INTERDIT LES COMPARATIFS

Europe1.fr avec AFP - 5 septembre

Le site Fourmi Santé, qui s'est spécialisé dans la comparaison des honoraires des médecins, a protesté mercredi contre la décision de la Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnamts) de lui interdire l'accès aux données de son site ameli.fr.

"Fourmi Santé a reçu à deux reprises cet été une mise en demeure de la Cnamts afin de retirer sur son site www.fourmisante.com tout lien avec le site ameli.fr permettant d'exploiter les tarifs 'publics' des médecins et de les comparer en toute objectivité", affirme le comparateur dans un communiqué. De plus, la Caisse d'assurance maladie "a coupé les liens hypertextes permettant à Fourmi Santé d'accéder à ses données 'publiques' pour les retraiter", ajoute le communiqué.

Selon Fourmi Santé, la Cnamts fait valoir que les données d'ameli.fr ne peuvent "être réutilisées sans l'accord de chacun des professionnels de santé". "Dans un contexte où les dépassements d'honoraires médicaux sont plus que jamais un frein à l'accès au soin, donner de la transparence sur les tarifs est une des vocations premières du site de Fourmi Santé", poursuit le communiqué.

Les dirigeants de la société exploitant le comparateur "demandent au gouvernement de se prononcer sur cette transparence, sur l'accessibilité aux tarifs et donc aux soins pour tous", conclut-il.

TROU DE LA SECU : LA COUR DES COMPTES FAIT PORTER LE CHAPEAU A LA SANTE

lequotidiendumedecin.fr - 13 septembre

Le déficit de la Sécurité sociale est en repli mais le chemin est encore long avant un retour à l'équilibre des comptes sociaux, estime la Cour des comptes dans son rapport 2012 sur l'application des lois de financement, rendu public ce jeudi. En 2011, le déficit du régime général et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) s'élève à 20,9 milliards d'euros (soit 1 % du PIB), contre 28 milliards d'euros en 2010 (1,4 % du PIB). Un mieux, qui ne saurait pourtant occulter un niveau exceptionnellement élevé du déficit du régime général, à 14,7 milliards d'euros en 2012, supérieur aux objectifs fixés par la loi de financement. « *La dette sociale se creuse de nouveau* », préviennent les sages de la rue Cambon

SECU : PEUT ET DOIT MIEUX FAIRE

[Les Echos](http://LesEchos.com) – 19 septembre

Le traditionnel rapport annuel de la Cour des comptes sur la situation de la Sécurité sociale offre de multiples raisons d'espérer et de... s'inquiéter ! Le principal espoir vient de ce que, sur tous les fronts depuis 2010, la situation s'améliore. Pour s'en tenir aux deux branches qui concentrent l'essentiel des dépenses, on constate que le déficit de l'assurance-maladie a reculé de 9 à 7 milliards entre 2011 et 2012 et que le déficit du régime vieillesse a reculé de 6 à 5 milliards au cours de la même période. On sait donc faire reculer les déficits. Très bien. On sait même, toujours depuis 2010, se fixer des objectifs en matière d'assurance-maladie et s'y tenir alors qu'au cours de toutes les années antérieures, on constatait toujours d'importants dérapages. Voilà qui est encore mieux.

Le motif d'inquiétude est que, compte tenu de la situation générale du pays, ces efforts sont nettement trop lents. La Cour estime ainsi que le déficit global de la Sécurité sociale en 2012 devrait s'élever à 14,7 milliards soit 0,7 point de PIB. La Sécurité sociale continue donc de siphonner à elle seule plus que la marge de 0,5 % de déficit que le nouveau traité européen accorde à chaque pays de la zone euro pour la totalité de ses finances publiques. Après s'être attaqué avec force à la réduction du déficit de l'Etat, le gouvernement va donc devoir porter ses efforts sur celui de la Sécurité sociale. Est-ce raisonnablement faisable ? On peut penser que oui. Par exemple, la Cour indique que, pour rétablir l'équilibre des comptes de la branche maladie d'ici à 2017, il suffirait de limiter la croissance des dépenses à 2,4 % par an. Or, après une dérive de près de 4 % au cours des cinq années précédentes, ce taux a été limité à 2,3 % en 2010. On sait donc faire, à condition de le vouloir. S'agissant du régime vieillesse, ce sera sans doute encore plus difficile car les syndicats s'étaient fortement opposés à la réforme Sarkozy-Fillon et avaient trouvé un vif écho dans l'opinion. Or il va falloir faire davantage. Convaincre l'opinion que des dépenses de fonctionnement de la Nation ne peuvent plus être financées à crédit sera une tâche très ardue. Mais de salut public.

FIN DU LIBRE CHOIX POUR LES FRONTALIERS ?

[L'Alsace](http://LAlsace.com)- 23 septembre

Selon « Les Échos », le gouvernement français envisage d'anticiper d'un an la suppression du libre choix de l'assurance-maladie qui permet aux Français travaillant en Suisse d'opter pour une couverture privée en France, moins chère que la sécurité sociale helvétique

LES SANS-PAPIERS PRIVES DE SECURITE SOCIALE EN ESPAGNE

Le Monde - 30 août

Samedi 1er septembre, les immigrants sans papiers qui résident en Espagne seront exclus du système de santé public qui leur était jusque-là accessible librement et gratuitement. Excepté les femmes enceintes et les mineurs, qui continueront à y avoir accès, ainsi que les cas d'urgence, les personnes en situation irrégulière se verront retirer leur carte de santé et devront payer si elles veulent être soignées. Cette nouvelle loi est sans doute l'une des plus controversées prises ...

LA CLASSE MOYENNE CHINOISE: PORTRAIT-ROBOT

JOL Press – 13 septembre

L'empire du Milieu voit naître en son sein une catégorie de personnes au pouvoir d'achat croissant. Zoom sur ces Chinois ni riches ni pauvres.

Hong Kong. Ces dix dernières années, alors que la classe moyenne américaine se réduisait, des millions de Chinois sortaient de la pauvreté, créant une nouvelle classe moyenne dans l'empire du Milieu. Ils profitaient précisément de ce qui détruisait au même moment l'économie américaine. Aujourd'hui, le monde compte sur eux pour devenir les consommateurs de demain et ainsi relancer la croissance.

Mais qui sont ces nouveaux acteurs, ni riches ni pauvres, de la classe moyenne chinoise ? D'une certaine façon, ils ressemblent à leurs homologues américains, avec tout de même certaines différences incontestables, classables en quatre catégories.

Revenus

Les revenus chinois moyens ne représentent qu'une fraction de ce qu'ils sont aux États-Unis. Gagner entre 4.500 et 12.000 euros l'année vous fait accéder en Chine à la classe moyenne. C'est le cas de 350 foyers chinois (*ndlr : chiffre faible, attente confirmation*) - un chiffre en constante progression. Depuis 2000, le montant du revenu disponible des foyers citadins a plus que quadruplé.

Professions

Avocat, enseignant, médecin, entrepreneur, promoteur immobilier, pourvu que ce soit en ville. Dans son livre «*THE CHINESE DREAM* » (« Le rêve chinois »), Helen H. Wang décrit ce groupe comme des «*PROFESSIONNELS ET ENTREPRENEURS DE tout horizon, diplômés et citadins.* » Le revenu n'est pas le seul élément déterminant : un universitaire chinois assure que la réelle appartenance à la classe moyenne s'accompagne d'une profession telle que manager, chef d'entreprise ou technicien.

Consommation

Le groupe d'études de marché China Market Research Group révèle que la classe moyenne chinoise a tendance à acheter d'une manière qui lui est propre. Au lieu d'aller faire leur shopping dans des marques de prêt-à-porter comme Gap, les Chinois(e)s préfèrent économiser pour dépenser leur argent dans des boutiques de luxe comme Louis Vuitton et Gucci, ou bien acheter des produits bas de gamme. 25 % des acheteurs estimerait que la marque compte plus que le prix ou même que le rapport qualité/prix.

Dans les grandes villes, le logement est ce qui revient le plus cher. Assez peu de membres de la classe moyenne utilisent une carte de crédit ou possèdent une voiture, mais la plupart d'entre eux peut se permettre d'aller au restaurant deux fois par semaine. Du fait de l'absence de sécurité sociale, tous mettent de côté au moins 20% de leurs revenus.

Perspectives

Optimistes – mais avec quelques réserves. Une étude menée auprès de mille consommateurs par China Market Research Group montre que presque tous les membres de la classe moyenne pensent qu'ils deviendront, un jour, riches. Par contre, l'essayiste chinois Hong Huang explique que la plupart de ceux qui ont atteint le plus haut niveau de la classe moyenne ne veulent plus qu'une chose : partir. L'environnement, le système éducatif et le faible impact des lois en Chine sont autant de facteurs qui encouragent la classe moyenne à s'expatrier.

LA SUEDE VA BAISSER LES IMPOTS DES RETRAITES

Le figaro – 17 septembre

Le gouvernement de centre-droit suédois va diminuer les impôts payés par les retraités dans le cadre d'un budget de relance destiné à lutter contre les effets de la crise de la zone euro, annoncent lundi les dirigeants des quatre partis de la coalition gouvernementale.

La bonne santé des finances publiques suédoises a permis au gouvernement de dégager 24 milliards de couronnes suédoises (2,78 milliards d'euros) de dépenses supplémentaires et de réductions d'impôts pour son budget 2013.

Les retraités paieront entre 500 et 700 couronnes suédoises (58 et 81 euros) d'impôts en moins par an, précisent les chefs de parti dans une tribune publiée par le journal *Dagens Nyheter*.

«Une grande partie de la population européenne va devoir vivre avec des hausses d'impôts et une baisse des prestations sociales pendant de nombreuses années à venir, écrivent-ils. En Suède, la situation est différente grâce aux politiques responsables qui ont assuré à l'économie suédoise un terrain solide et stable.»

Le coup de pouce accordé aux retraités va coûter 1,15 milliard de couronnes suédoises par an. Le gouvernement entend également augmenter les pensions des retraités célibataires et s'engage à se pencher de nouveau sur leur situation fiscale lors de l'examen du budget 2014.

La plupart des réductions d'impôts consenties depuis 2006 ont concerné l'impôt sur le revenu.

Le gouvernement avait déjà dévoilé auparavant les mesures phares de son budget 2013, qui prévoit une baisse de la fiscalité des entreprises et une hausse des investissements dans les infrastructures et la recherche.

La Suède devrait avoir un léger déficit budgétaire cette année et la suivante, mais le gouvernement table sur une dette publique inférieure à 30 % du produit intérieur brut (PIB) dans les prochaines années, contre 33 % en 2012.

TOUS LES ALLEMANDS NE PROFITENT PAS DE LA REUSSITE ECONOMIQUE DE LA MEME FAÇON

ARCINFO.CH – 24 septembre

Les 10 % des riches allemands détiennent 53 % des 10.000 milliards d'euros de richesses privées du pays. Les plus modestes se partagent un maigre 1 % de cette manne.

Le portrait flatteur d'une Allemagne à qui tout réussit économiquement se voit égratigner par la paupérisation croissante de certaines catégories de la population, bas salaires et retraités en tête.

Soucis pour les retraités

Et les difficultés ne touchent pas uniquement les salariés mais aussi chaque jour davantage les retraités, victimes collatérales d'un marché du travail peu protecteur.

"Bien que vous ayez cotisé 35, 40 ou 45 ans, bien que vous ayez un métier qualifié et bien que vous ayez un salaire régulier, vous n'obtiendrez pas une retraite supérieure au minimum vital", a prévenu récemment la ministre du travail conservatrice Ursula von der Leyen devant le Parlement.

Selon les chercheurs de l'Institut de macroéconomie et de conjoncture de la fondation Hans-Böckler, quelqu'un qui gagne environ 2.000 euros par mois devra avoir travaillé 43,5 années en 2030 pour toucher une retraite équivalente au minimum vieillesse, soit à peine 700 euros.

Sans oublier que nombre de femmes sont écartées du marché du travail dès qu'elles ont des enfants et donc ne cotisent pas suffisamment.

Mais la chancelière Angela Merkel, confrontée à une échéance électorale cruciale avec les législatives programmées à l'automne 2013, et qui ne veut pas se mettre à dos ses partenaires libéraux avec une revalorisation coûteuse des pensions de retraite, a balayé d'un revers de main le cri d'alarme de sa ministre.

Pourtant, "avec les réformes des retraites et du marché du travail des dix dernières années, le danger de pauvreté chez les personnes âgées s'est accru", affirme la fondation Hans-Böckler

A NICE, CE SONT LES RETRAITES QUI FONT LE TRAFIC

Ledauphine.com – 10 septembre

Les "papys et mamys trafic" se sont rendus indispensables aux abords des groupes scolaires. Et arrondissent leurs fins de mois.

131 "papys trafic" et 97 "mamys trafic" sécurisent les abords de l'ensemble des écoles primaires et maternelles niçoises, dans le public comme dans le privé. L'idée a été importée des Etats-Unis à la fin des années 80 et depuis, les retraités en gilets jaunes se sont rendus indispensables.

Leur place serait même très convoitée, selon **Nice Matin** ! En effet, à raison de trois quarts d'heure le matin et trois quarts d'heure le soir, le job est à la portée de tous les retraités. Le défraiement mensuel est une motivation : il s'élève à 245 € net sur dix mois de l'année.

« La liste d'attente est longue », reconnaît Michel Barbe, responsable du service des Papys trafic au sein de la police municipale. « Nous avons actuellement cent cinquante à cent soixante noms et de nouvelles demandes arrivent quasiment chaque jour. » Pas de piston ni de copinage, promet-il : « La priorité est donnée aux plus petites retraites ».

Seule ombre au tableau, selon Jean-Pierre, papy trafic : l'impatience des automobilistes

EMPLOIS A DOMICILE: LA FIN DU FORFAIT DE COTISATION A L'ETUDE

20 minutes.fr – 17 septembre

FISCALITE - Selon «Les Echos», le gouvernement envisage de supprimer la possibilité de déclarer les salariés au forfait pour les 2 millions de particuliers employeurs de salariés à domicile...

Voilà une nouvelle piste de Bercy pour renflouer les caisses de l'Etat, et plus particulièrement celles de la Sécurité sociale. Selon le quotidien économique *Les Echos*, le gouvernement s'intéresserait de très près au régime fiscal et social des employeurs de salariés à domicile.

Un régime réel avantageux pour les salariés

Dans sa ligne de mire: supprimer la possibilité pour les quelque 2 millions d'employeurs concernés de déclarer leurs salariés au forfait. Un régime qui permet de calculer les cotisations employeurs sur la base du SMIC.

Objectif: inciter à la déclaration au «régime réel» des 1,4 million de salariés à domicile, c'est-à-dire sur la base de l'intégralité du salaire. Premier avantage: cela renforcerait les droits sociaux de ces salariés, les indemnités journalières, chômage, retraites, etc. étant calculés sur une assiette plus large. Seconde vertu: cela augmenterait de 200 à 300 millions d'euros les cotisations perçues par la Sécurité sociale selon Bercy.

Seule incertitude, les employeurs joueront-ils le jeu ? Il est en effet à craindre que certains refusent de payer ce surcroît de charges et décident de sous-déclarer leurs salariés.

Le crédit d'impôt épargné

Autre piste de réforme: la refonte du crédit d'impôt pour l'emploi à domicile (qui coûte 3 milliards d'euros). Selon *Les Echos*, le taux de la réduction d'impôt (50 % des sommes dépensées) pourrait être préservé, alors qu'un passage à 45 % avait été envisagé pendant la campagne électorale.

En revanche, il sera concerné par l'abaissement du plafonnement global de l'avantage fiscal procuré par les niches à 10.000 euros; comme annoncé lors de la campagne présidentielle.

LES RETRAITES « EXTREMEMENT AISES » SERONT SURTAXES COMME LES ACTIFS AISES

Les Echos – 18 septembre

Le ministre du Travail, Michel Sapin, a indiqué hier que les retraités « *extrêmement aisés* » seraient taxés de la même manière que les salariés aisés. La surtaxe de 75 % sur les revenus s'appliquera aussi sur les revenus des retraités, a déclaré le ministre sur Radio Classique. « *Il y a des retraités extrêmement aisés* » et qui « *gagnent beaucoup, beaucoup plus que des gens en activité* », donc « *pour ceux-là il paraît normal qu'il y ait des impositions qui soient de même nature que celles que paient des salariés aisés* », a fait valoir Michel Sapin. « *Certains retraités gagnent plus de 1 million*

par an, comme il y a des salariés -ils ne sont pas très nombreux -qui gagnent plus de 1 million par an. Ils seront de la même manière concernés par la tranche à 75 % . »

LA TVA SOCIALE REVIENT PAR LA PETITE PORTE

Charente Libre – 23 septembre

Hier, le gouvernement a exclu «à ce stade» le retour généralisé de la «TVA sociale» instaurée par le gouvernement Sarkozy mais a entrouvert la porte à des augmentations ciblées de cette taxe.

LOISIRS ET CADRE DE VIE

LE COMPLEMENT DE RETRAITE DE POPY PETARD PART EN FUMEE

Tout Sur la Retraite – 19 septembre

INSOLITE Lors d'une patrouille de routine, les gendarmes isérois ont découvert une culture de plus de 500 plants de cannabis chez un retraité. Désireux d'arrondir ses fins de mois, le sexagénaire s'assurait ainsi une retraite complémentaire de 2.000 euros mensuels pour 502 pieds de cannabis...

LANCEMENT D'UN RESEAU DE PETITS HOTELS DE CHARME INDEPENDANTS EN ASIE

Notre temps - 24 septembre

Un réseau de petits hôtels à la fois de luxe et de charme, tous indépendants et basés en Asie, intitulé Secret Retreats (Retraites secrètes), a été lancé lundi pour conquérir des clients à la recherche d'adresses uniques et "authentiques", dans des "sites exceptionnels".

Trente-trois hôtels, boutiques-hôtels, villas, bateaux... répartis à ce jour dans 11 pays d'Asie (Cambodge, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Japon, Laos, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Vietnam) et n'offrant parfois que deux ou trois chambres, sont réunis au sein de ce réseau voué à se développer exclusivement sur le continent asiatique.

"Il n'existait pas à l'échelle de l'Asie de réseau pour l'hôtellerie de luxe indépendante. Secret Retreats a pour ambition de porter les valeurs de l'Asie", a expliqué l'un des trois fondateurs, le directeur général Stéphane Junca, venu de Relais & Châteaux.

Certains des 33 hôtels ont d'ailleurs cessé d'adhérer à Relais & Châteaux pour se tourner vers Secret Retreats.

TABLEAU DE BORD

RETRAITE

INDICE BASE 1990 DES RETRAITES ET EVOLUTION DE LEUR POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 1990

Situation aout 2012

Indice INSEE hors tabac		Variation sur :		
Indice de base 1998	125,06	1 mois	1 an	
Indice de base 1990	143,62	0,7 %	2,05 %	
Evolution de nos retraites nettes				
Retraite	Régime général		Régime local	
	Indices	Evolutions	Indices	Evolutions
CNAV	137,56	- 4,2 %	136,37	- 5,0 %
ARRCO	134,61	- 6,3 %	133,44	- 7,1 %
AGIRC	127,68	- 11,1 %	126,67	- 11,8%

PENSION SECURITE SOCIALE

- Salaire minimum permettant de valider un trimestre d'assurance retraite de base : **1.844 €** (200 fois le Smic horaire en vigueur au 1^{er} janvier 2012)
- Retraite minimale (minimum contributif) :
 - **7.451,10€** par an pour les pensions attribuées avant le 1^{er} janvier 2004
 - **7.674,63€** par an pour les pensions attribuées du 1^{er} janvier 2004 au 1^{er} mars 2012
 - Pour les pensions dont la date d'effet est fixée à compter du 1/ 4/ 2012, le minimum contributif est égal à **7.451,10€** par an et **8.142,01 €** par an pour le minimum contributif majoré
- Réversion : **54 %** du montant de la pension du défunt

RETRAITE COMPLEMENTAIRE DU REGIME GENERAL (A PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2012)

- ARRCO (valeur du point) : **1,2414 €**
- AGIRC (valeur du point) : **0,433 €**
- IRCANTEC (valeur du point) : **0,46851 €**

INDICE DES PRIX

L'indice des prix tous produits sert au calcul de l'inflation

Evolution du coût de la vie												
Tous produits	123,95	124,24	124,58	125,09	122,94	125,16	126,20	126,37	126,30	126,35	125,79	126,63
	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout
	2011						2012					

EVOLUTION DES PRIX SUR UN AN:

- En glissement **+ 2,05 %**
- En masse **+ 1,95 %**

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS (IRL)

- Indice du deuxième trimestre 2012 : **122,96**
- Evolution de l'indice en glissement annuel au premier trimestre 2012 : **+ 2,20 %**

EMPLOI : SALAIRE MINIMUM (DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2012)

- Salaire horaire brut : **9,40 €**
- Smic mensuel pour 35 heures hebdomadaires : **1 427,67 € (1118,32 € net)**

EPARGNE REGLEMENTEE

- Livret A : Rémunération : **2,25 %** - Plafond porté à **19.125 € le 1^{er} octobre 2012** - Condition : 1 par personne
- Livret de développement durable (ex-CODEVI) : Rémunération : **2,25 %** - Plafond : **6 000 €** porté à **12.000 € le 1^{er} octobre 2012** - Condition : être contribuable
- Livret d'épargne populaire : Rémunération : **2,75 %** - Plafond : **7 700 €** - Condition : impôt < **769 €**

PRETS

AUX PARTICULIERS

- Prêts d'un montant inférieur à **1 524 € : 20,25 %**
- Prêts d'un montant supérieur à **1 524 €**, découverts en compte, prêts permanents, crédits affectés : **19,24 %**
- Prêts personnels : **16,40 %**

IMMOBILIERS

- Prêts à taux fixe : **6,36 %**
- Prêts à taux variable : **5,81 %**
- Prêts relais : **6,32 %**

Ces taux des prêts aux particuliers et des prêts immobiliers sont les taux maximum auxquels les banques peuvent prêter depuis le 1^{er} juillet 2012 (taux de l'usure)